

# L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 10 | No. 03 | Mars 2021



S'UNIR POUR GRANDIR

## Sainte-Hénédine



### Vœux de Pâques!

En ce jour béni, nous vous souhaitons de connaître plein de petits moments de bonheur dans votre vie.

Le soleil du printemps est là pour réchauffer nos cœurs de joie.

Que la belle fête de Pâques vous apporte de la douceur, de la bonté et une nouvelle vitalité.

Joyeuses Pâques à tous!  
L'équipe d'animation locale

## COVID-19 MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

3 MARS 2021

● **5 RÉGIONS** passent en zone orange à compter du 8 mars

- Estrie
- Mauricie
- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Capitale-Nationale

**RAPPEL DES MESURES EN VIGUEUR EN ZONE ORANGE :**

- Couvre-feu en vigueur entre 21 h 30 et 5 h
- Réouverture des salles de spectacle
- Réouverture des restaurants (maximum de deux adultes par table, accompagnés, s'il y a lieu, de leurs enfants d'âge mineur)
- Pratique en solo, à deux ou par les occupants d'une même résidence privée d'activités sportives et de loisirs dans les lieux publics intérieurs

● **5 RÉGIONS** restent en zone rouge

- Montréal
- Laval
- Montérégie
- Laurentides
- Lanaudière



**LES SPORTS PARASCOLAIRES**

pourront reprendre partout dès le 15 mars au préscolaire, au primaire et au secondaire, en groupe-classe uniquement



**LES LIEUX DE CULTE SITUÉS EN ZONE ORANGE**

pourront accueillir un maximum de 100 personnes à compter du 8 mars (en respectant les mesures sanitaires)

Votre gouvernement

quebec.ca/coronavirus  
1 877 644-4545

Québec

**Besoin de parler à quelqu'un ? Nous sommes là pour vous écouter.**

24/7. Gratuit. Confidentiel.  
Lévis et environs :  
418-838-4095  
Sans frais 1-866-559-4095

**Convergence**  
tel-écoute

Convergence Tel-écoute est un service d'écoute qui vise à prévenir la détresse psychologique et à combattre l'isolement social, en offrant un espace pour ventiler, se confier ou simplement réfléchir à voix haute. N'hésite pas, appelle-nous.

**Municipalité Ste-Hénédine**

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com)  
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

**Commission des loisirs**

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)  
Pour connaître les activités de loisirs consultez le [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com) sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

MARS 2021

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021

- Priorité de la municipalité pour actions Sûreté du Québec sur notre territoire prochaine année
- Réception définitive travaux BML Langevin + des Roseaux
- Adoption premier projet modification règlement zonage
- Adoption projet modification règlement de construction
- Rue Bédard
- Désignation rue Bédard comme interdit de stationnement
- Semaine de relâche 1er mars 2021



## ENREGISTREMENT DES CHIENS

Nous vous rappelons l'importance d'enregistrer votre chien. Non seulement nous avons l'obligation de tenir un registre des chiens sur le territoire de la municipalité, mais en enregistrant votre chien au coût de 25 \$, vous recevez une médaille avec le numéro de la municipalité qui permet de retracer facilement le propriétaire si votre chien se perd, se fait frapper ou autre.

**L'amende est de 250 \$ plus frais** si vous êtes responsable d'un chien qui n'est pas enregistré et qui, lors d'une vérification le responsable canin de la municipalité confirme ce fait. Il n'y aura pas de délai de grâce après le 3 juin 2021.

Pour ceux qui ont enregistré leur chien (plus de 125 enregistrements à ce jour) vous n'avez pas à renouveler l'enregistrement de votre chien fait en 2020 en 2021 à moins qu'il y ait eu un changement (décès, cession de l'animal, nouveau chiot de plus de 3 mois ou nouveau chien). En 2021, il n'y aura pas de frais annuels pour les chiens déjà enregistrés.

Vous pouvez communiquer avec nous par courriel à [adjointe@ste-henedine.com](mailto:adjointe@ste-henedine.com) ou par téléphone au 418 935-7125 pour de plus amples renseignements. Le formulaire d'enregistrement est disponible sur le site Internet de la municipalité [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com)

## TERRAIN DE BASEBALL

Nous sommes présentement en préparation de l'été 2021. Nous voulons que la population de Sainte-Hénédine puisse utiliser le plus possible le nouveau terrain.

Nous sommes donc à la recherche de personnes désirant s'impliquer.

### **VOICI LES POSTES QUE NOUS AVONS À COMBLER :**

- **ENTRAINEUR POUR LES 6 - 8 ANS**
- **ENTRAINEUR POUR LES 9 - 11 ANS**
- **ENTRAINEUR POUR LES 12 - 14 ANS**
- **RESPONSABLE POUR MATCHS RÉCRÉATIFS 15 - 17 ANS**
- **RESPONSABLE POUR MATCHS RÉCRÉATIFS HOMME**
- **RESPONSABLE POUR MATCHS RÉCRÉATIFS FEMME**
- **RESPONSABLE POUR MATCHS RÉCRÉATIFS MIXTE ADULTE**



Une rémunération sera offerte aux entraîneurs et aux responsables de chaque groupe.

Ça vous intéresse? Communiquez avec nous au 418-935-7125 (demandez Mylène) ou par courriel à [loisirs-she@hotmail.com](mailto:loisirs-she@hotmail.com).



Nous sommes heureux de vous présenter officiellement le comité des loisirs pour l'année 2020-2021.

Eva Ketelsen  
Pier-Antoine Beaudoin  
Claude Lapointe  
Anne-Marie Vachon  
Mélicca Racine  
Audrey Hallé  
Stéphanie Poulin  
Camille Deblois  
Jérémy Bernier  
Mathieu Royer

Bienvenue aux nouveaux membres et un gros merci aux membres sortants : Mélicca Leblond, Nicolas Loignon et Mélanie Turcotte

Citoyennes, citoyens de Ste-Hénédine,

En novembre 2013, je faisais mes premiers pas comme maire et la conviction de faire autrement avec plein d'idées de changement en tête. Mes expériences professionnelles du milieu manufacturier et gouvernemental me permettaient d'espérer de mettre en place un plan quinquennal et en assurer une révision trimestriellement. De plus, il était de mise de réviser les politiques administratives et entre autres, entreprendre une planification stratégique afin de répondre aux nouveaux besoins de la communauté et réaliser un plan d'action approprié pour sa réalisation.

Rapidement, le conseil municipal constate que, pour ajouter de nouvelles activités municipales et mettre en œuvre de nouveaux projets, il nous faut ajouter de nouvelles ressources humaines et financières sans mettre sur pause les obligations que le gouvernement impose aux municipalités. Chaque année fiscale a son lot de tâches ponctuelles, dont l'entretien des routes et rues, sur son territoire, la sécurité et la prévention des incendies, l'approvisionnement en eau et le traitement des boues, le bon fonctionnement des loisirs, l'entretien des édifices municipaux et la perception des taxes foncières. Et s'ajoute à tout cela la préparation des séances de travail et des réunions du conseil, l'émission des permis, le façonnement des règlements, l'élaboration des budgets et le suivi du plan d'immobilisation annuel et triennal.

Malgré tout, nous avons réalisé plusieurs projets, dont l'entretien de la route St-Olivier dont le territoire est partagé entre Sainte-Claire et notre municipalité. La Commission municipale a donné raison à Sainte-Hénédine et nous pouvons faire des travaux d'entretien payables également par chaque partie. Des efforts importants ont été faits pour l'implantation d'une piste cyclable depuis 2015 et nous devrions avoir de bonnes nouvelles sous peu. Notre projet de planification stratégique a permis de mettre de l'avant des actions portant sur le mieux-être de notre population :

- La réfection du chalet des loisirs en y ajoutant une surface de deck-hockey
- La réfection du terrain de tennis
- L'obtention d'une ressource de loisirs en partage avec Frampton et Sainte-Marguerite
- Le financement en collaboration avec le Ministère de l'Éducation pour le partage du gymnase de l'école La Découverte
- La réfection du terrain de balle.

Avec le concours des subventions gouvernementales, nous avons aussi fait des travaux majeurs sur nos infrastructures d'eau et d'égout sur la rue Principale, la rue de L'Église, la rue Morisset et la route Langevin en plus de développer les zones résidentielles de la rue Cloutier et des Roseaux.

Comme le dit souvent notre directeur général, le conseil souhaite réaliser plus de projets que la capacité financière de notre municipalité et est limité par le nombre de ressources humaines disponibles. Si je vous demandais quels projets en 2021 vous mettriez de l'avant parmi ceux énumérés ci-dessous :

1. Compléter le projet de piste cyclable
2. Compléter la refonte des numéros civiques
3. Remplacer les infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue Principale (prévision été 2022)
4. Préparer de nouveaux développements domiciliaires et encourager la construction des lots construisibles (plan urbanistique)
5. Implanter un comité de développement
6. Assurer la pérennité de notre administration municipale
7. Implanter un comité d'embellissement et un jardin communautaire.

Parmi cette énumération, 3 projets vous semblent être importants pour la croissance de notre municipalité, pouvez-vous m'indiquer par courriel [michel.duval@globetrotter.net](mailto:michel.duval@globetrotter.net) vos choix. Le conseil prendra en considération et orientera ces décisions en conséquence.

Merci aux bénévoles qui ont œuvré au succès de la collecte de sang du 8 mars dans notre municipalité et un merci spécial à tous les donateurs. Pour terminer, je vous encourage à garder la forme et faire confiance que des jours meilleurs arrivent considérant la poursuite de la vaccination dans notre région.

*Michel Duval, maire*

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour le second projet adopté le 1<sup>er</sup> mars 2021 modifiant le règlement de zonage 328-08 ;



### **1. Consultation écrite et adoption second projet**

À la suite de la consultation écrite de 15 jours tenue du 10 février au 1<sup>er</sup> mars 2021, le conseil a adopté le second projet modifiant le règlement de zonage 328-08 avec modification.

### **2. Dispositions relatives à une demande de participation à un référendum**

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1. Une demande relative aux normes relatives à l'encadrement de logement accessoire pour travailleur agricole (article 3 du projet) peut provenir des zones A-1 à A-13 du territoire et de leurs zones contiguës. Ces normes visent à autoriser et établir diverses normes relatives à ce type de logement.
2. Une demande relative à l'assujettissement de piscines creusées, hors-terre ou démontables acquise ou existante avant le 22 juillet 2010, dont la profondeur d'eau peut atteindre plus de 30 cm, aux dispositions du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles (article 4 du projet) peut provenir de l'ensemble des zones du territoire. Ces normes visent à assujettir toutes les piscines du territoire ayant une profondeur d'eau de plus de 30 cm pouvant présenter des risques de noyade au règlement provincial en vigueur.
3. Une demande relative à la présence de minimaisons, micromaisons et maison à assembler sur une partie du territoire (article 5 du projet) peut provenir des zones A-1 à A-17 ainsi que VIL-1 et VIL-2 et de leurs zones contiguës. La grille des usages permis et des normes permettra ce type de résidence dans certaines zones. Des exigences relatives aux vides techniques sont applicables à ces constructions.
4. Une demande relative à la distance de thermopompe, appareil de chauffage et de climatisation des limites de propriétés (article 7 du projet) peut provenir de l'ensemble du territoire.
5. Une demande relative à l'usage habitation en commun dans la zone M-6 (article 8 du projet) peut provenir de la zone M-6 et des zones contiguës I-1, M-7, RA-6, M-8, M-9 et M-10.

Pour connaître les délimitations des différentes zones, voir le site Internet [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com) sous l'onglet Règlements municipaux, cartes zonage municipal (zones agricoles et périmètre urbain) ou au bureau municipal situé au 111, rue Principale sur les heures d'ouvertures.

### **3. Condition de validité des demandes**

Pour être valide, toute demande doit :

- être signée par une ou des personne(s) intéressée(s) et transmise au bureau municipal de Sainte-Hénédine situé au 111 rue Principale au plus tard le 8 avril 2021 à 16 h par courriel, par la poste ou en personne.
- Si le total d'une ou des demandes d'une zone est d'au moins 12 personnes intéressées lorsque la majorité des personnes intéressées de la zone excède 21 ou par au moins la majorité des personnes intéressées si le nombre n'excède pas 21, le tout est valide au sens de la loi pour une demande de référendum pour cette zone.

### **4. Personnes intéressées**

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1<sup>er</sup> mars 2021 :

- être majeur, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires du territoire ;

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

## AVIS PUBLIC (SUITE)

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 1er mars 2021, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

### 5. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'ont pas à faire l'objet de demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### 6. Consultation de projet

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 111, rue Principale du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h sauf horaire d'été.

## DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

La semaine de relâche est déjà derrière nous ! Tout juste avant de profiter pleinement de ces quelques jours de congé, les élèves de l'école ont eu l'occasion de participer au carnaval qui est organisé annuellement par la classe de finissants. Bien entendu, ce projet a dû être revisité afin d'y apporter quelques modifications pour respecter le système de classes bulle. Ils sont créatifs nos jeunes et bien accompagnés par le personnel enseignant de l'école, car leurs camarades ont eu énormément de plaisir lors de cette activité. L'association des étudiants de Ste-Hénédine a gâté les jeunes de l'école en leur remettant un cornet à la tire d'érable confectionné par un résident du village.



Au retour de la relâche et avec l'arrivée en vigueur de la « zone orange », le port du masque reste obligatoire en tout temps lors du transport scolaire et des déplacements à l'intérieur des murs de l'école pour tous les élèves de la première à la sixième année. Seulement les étudiants de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année se doivent de le garder en classe.

La direction a fait part aux parents par courriel qu'avec la fonte des neiges ils ont la malheureuse surprise de découvrir plusieurs excréments d'animaux laissés dans la cour d'école. Nous aimerions vous sensibiliser au fait que vous pouvez utiliser l'installation des jeux extérieurs de l'école, mais dans un respect total envers nos jeunes et le personnel. Le ramassage de ces résidus ne devrait en aucun temps être la responsabilité de l'équipe-école.

Un petit mot en finissant pour vous mentionner que la **collecte printanière de bouteilles aura lieu le samedi 24 avril prochain**. Nous ramasserons alors seulement les canettes et bouteilles de plastique.

*Audrey Quirion Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc.*

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT

### VOUS AVEZ VOTRE RENDEZ-VOUS POUR VOUS FAIRE VACCINER CONTRE LA COVID-19?

#### Service d'accompagnement transport : Les bénévoles sont là pour vous

- Nous vous accompagnons à votre rendez-vous pour seulement 0,44 \$/km
- Nous prenons soin de suivre les mesures de protection
- Nous offrons un service courtois et professionnel
- Appelez-nous AUSSITÔT que vous avez votre rendez-vous pour le vaccin au 418 386-3837 en demandant Mélanie Lapierre
- Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

**Pour les personnes en perte d'autonomie**





## COORDONNATEUR (TRICE) EN LOISIRS

Commun Sainte-Hénédine/Sainte-Marguerite

Remplacement temporaire (12 mois)



### Description de tâches

- Assister aux réunions de certains comités selon la structure des municipalités ;
- Appuyer les ressources existantes dans la réalisation des activités ;
- Accroître et maximiser l'utilisation des installations et infrastructures de loisirs et veiller au respect des normes de sécurité ;
- Produire une programmation en loisirs, sport, culture et plein air ;
- Organiser et collaborer à la réalisation d'événements spéciaux ;
- Évaluer les besoins des citoyens et développer de nouveaux projets ou programmation d'activités ;
- Réaliser les demandes de permis et subventions ;
- Planifier, organiser, superviser et évaluer le camp d'été, les activités de la patinoire et les activités aux parcs municipaux tout long de l'année ;
- Informer, communiquer, animer, soutenir et mobiliser le milieu ;
- Toutes autres tâches connexes.

### Les connaissances requises

- Préparation et animation de réunions
- Connaissance de la suite Office
- Bonne qualité du français écrit et parlé

### Les connaissances requises

- Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisirs ou toute autre expérience pertinente
- Avoir une voiture et un permis de conduire valide
- Expérience dans le domaine des loisirs

### Horaire

- 34 h 30/semaine réparti aux deux municipalités (Sainte-Hénédine et Sainte-Marguerite) ;
- Horaire variable (peut aussi être appelé à travailler le soir ou la fin de semaine selon les activités) ;
- Entrée en fonction prévue en mai 2021

Faites parvenir votre CV par courriel : [dg@sainte-marguerite.ca](mailto:dg@sainte-marguerite.ca) | Pour information : Jessica Fournier au 418 935-7103

**Date limite de dépôt des candidatures : 9 avril 2021** (seules les candidatures retenues seront recontactées).



## SAUVETEUR

La Commission des loisirs de Sainte-Hénédine est à la recherche de sauveteurs pour assurer la surveillance de la piscine extérieure ainsi que les cours de natation pour l'été 2021



### Le sauveteur devra :

- Assurer la sécurité des utilisateurs en tout temps ;
- Assurer le respect des règlements de la piscine municipale ;
- Procure les premiers soins au besoin ;
- Enseigner les cours de natation Préscolaire et Junior ;
- Avoir les qualifications requises pour être sauveteur ;
- Être disponible du 24 juin au 29 août 2021

Salaire à partir de 17,50 \$/h selon l'expérience !

L'emploi vous intéresse ?

Veillez faire parvenir votre CV au bureau municipal  
**avant le 1<sup>er</sup> avril 16 h**, par courriel à  
[loisirs-sthe@hotmail.com](mailto:loisirs-sthe@hotmail.com) ou par la poste au  
 147, rue Principale, Sainte-Hénédine, QC G0S 2R0  
 Pour plus d'informations : 418 935-7125

**20\$**  
3 CHANCES  
**10\$**  
1 CHANCE



LA MAISON  
FONDATION  
MAURICE TANGUAY  
pour les enfants handicapés



UNE PRÉSENTATION DE Mercedes-Benz de Québec

GAGNEZ CETTE  
SOMPTUEUSE  
DEMEURE OU 500 000\$  
EN ARGENT



Marché  
L. Fournier  
*Ste-Hénédine*

**Vous avez jusqu'au 2 avril 2021 pour vous procurer votre billet !**

Afin de soutenir le comité des loisirs qui ne peut tenir d'activités pour la vente de billets de la Maison Fondation Maurice Tanguay, le **Marché L. Fournier** ainsi que **Surplus Économiques** (dépanneur, essence) ont acceptés de vendre des billets.

**Nous vous rappelons l'importance d'encourager ces 2 commerces de proximité au lieu de grandes surfaces qui ne font rien directement pour notre communauté.**

Vous pouvez donc vous les procurer dans ces deux entreprises de Sainte-Hénédine ainsi qu'au bureau municipal selon leurs heures d'ouverture habituelles.

Nous vous rappelons que la vente de billets de la Maison Fondation Maurice Tanguay sert à couvrir une partie des frais pour les enfants à besoins particuliers lors du camp de jour de Sainte-Hénédine.



## IMPÔTS

Le Club Lions de Ste-Marie offre de produire, **GRATUITEMENT**, votre déclaration d'impôt.

**CRITÈRE** » Ce service est admissible aux personnes dont les revenus sont inférieurs à :

- 25 000 \$ pour une personne seule
- 30 000 \$ pour un couple + 2 000 \$ pour chaque enfant à charge
- 30 000 \$ pour un adulte avec un enfant + 2 000 \$ par personne à charge
- Revenus d'intérêt inférieur à 1 000 \$

**OÙ** » Salle communautaire (Sacristie) À l'arrière de l'église – Sainte-Marie

**PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE : 418-387-6731** Apportez tous vos documents et votre dernier rapport d'impôt



CLUB LIONS  
DE STE-MARIE



# Des nouvelles de votre bibliothèque

**Bibliothèque La Détente**  
111-D, rue Principale Ste-Hénédine G0S 2R0  
T : 418-935-3993

**Heures d'ouverture :**  
Mercredi 14h-16h  
19h-20h30  
Jeudi 19h-20h30

## La bibliothèque est ouverte aux heures régulières

Depuis le 8 mars, nous sommes revenus à l'horaire habituel pour l'ouverture de la bibliothèque soit :  
Les **mercredis après-midis de 14h00 à 16h00** ainsi que les **mercredis et jeudis soirs de 19h00 à 20h30**. Le port du masque demeure obligatoire.

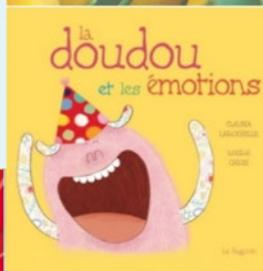
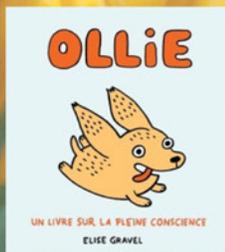
Vous pouvez continuer à faire vos demandes par téléphone (418 935-3993) ou par courriel [bibliohenedine@hotmail.com](mailto:bibliohenedine@hotmail.com)

Le retour des livres doit continuer de se faire par la chute à livres.  
Merci!

## Nouveautés adulte



## Nouveautés jeunesse



## Muséo, des musées à emporter !

Fruit d'une collaboration entre votre bibliothèque municipale, le Réseau BIBLIO et 11 musées des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MUSÉO consiste en un ensemble de 11 laissez-passer donnant accès gratuitement à des institutions muséales bien établies : **Musée de la civilisation, Musée de l'Amérique francophone, Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul, Musée maritime du Québec, Musée Marius-Barbeau, Moulin La Lorraine, Musée de la mémoire vivante, Musée de Charlevoix, Musée minéralogique et minier de Thetford Mines, Monastère des Augustines de Québec et le Musée Aux Trois couvents de Château-Richer**. Les laissez-passer sont disponibles à la bibliothèque. Chaque laissez-passer est valide pour 2 adultes et 2 enfants âgés de 16 ans et moins.

Consultez le portail de la bibliothèque au [mabibliotheque.ca/sainte-henedine](http://mabibliotheque.ca/sainte-henedine)  
Suivez-nous aussi sur Facebook